

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 13**

**OBJET :**

**Aduhme :  
Convention  
avec Mond'Arverne  
communauté  
pour le partage  
de la cotisation**

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220412-2022\_009-DE

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2022/009 du 12 avril 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le douze avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2022.

**Présents** : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Christine CHAUVANET, Ornella MIMY, Agnès JARRIGE, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET ;

**Absents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Isabelle DE ARAUJO ;

**Excusés** : Monsieur David ESPECHE, Julien LACOUR ;

**Procurations** : de Monsieur David ESPECHE à Madame Christine CHAUVANET, de Julien LACOUR à Ludivine FERNANDEZ ;

**Secrétaire de séance** : Alexandra JARRIGE.

L'ADUHME est l'agence locale des énergies et du climat. Elle accompagne depuis plus de 20 ans les collectivités locales et autres acteurs des territoires du Puy de Dôme autour d'enjeux de transition écologique. Son ambition est d'aider les territoires à prendre le virage de la transition énergétique, travailler avec les collectivités locales sur la maîtrise de leurs consommations et dépenses d'énergie et enfin soutenir la diversification énergétique.

L'ADUHME a pour vocation de mutualiser entre les collectivités et les acteurs du territoire une expertise technique en matière d'efficacité et de diversification énergétiques. Le conseil et l'appui qu'elle dispense, portent sur une meilleure intégration des problématiques énergie-climat dans la définition des politiques publiques ainsi que dans l'acte :

- de construire de nouveaux équipements, d'entretenir et de rénover un patrimoine bâti,
- d'aménager le territoire (document d'urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel)

Depuis 2017, Mond'Arverne communauté adhère à l'ADUHME qui accompagne le territoire de manière très complète.

Cet accompagnement s'est fait au bénéfice de la communauté de communes, mais aussi des communes, l'ADUHME ayant désormais réalisée le profil énergétique de l'ensemble des communes de Mond'Arverne avec les diagnostics énergie des bâtiments communaux.

L'expertise de l'ADUHME devient indispensable dans notre capacité à mener nos politiques publiques. En effet, le contexte le montre avec la mise en application prochaine du décret tertiaire qui concernera un grand nombre de collectivités, la fin du fioul comme énergie de chauffage, l'avènement de la réglementation environnementale 2020, sans oublier les opérations phare comme SOLAIRE Dôme pilotée l'ADUHME.

Jusqu'à présent, Mond'Arverne communauté avait assurée l'intégralité de la cotisation à l'ADUHME afin de garantir une mise à niveau des communes du territoire par la réalisation des profils énergétiques pour les communes des anciennes communautés d'Allier Comté communauté et des Cheires.

Aujourd'hui, l'action de l'ADUHME est de plus en plus au bénéfice direct des communes pour l'accompagnement individualisé et sur projets.

C'est pourquoi, la conférence des 27 maires de Mond'Arverne communauté réunie le 11 janvier dernier, a adopté le principe de mutualisation des interventions de l'ADUHME sur le territoire intercommunal, avec un partage de la cotisation annuelle, à hauteur de 50% pour l'intercommunalité, et 50% pour les communes ;

Pour les communes, la part des 50% est proratisée au nombre d'habitants.

Mond'Arverne communauté s'engage à rester l'interlocuteur « administratif » de l'ADUHME, et s'est donc engagée à conclure des conventions avec chaque des 27 communes, déterminant les parts communales de cotisation

Pour la commune de Authezat, la part de cotisation 2022 à l'ADUHME est de 286,33 euros.

La convention est jointe au rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix) :

- estime que cette cotisation devrait être prise en charge dans son intégralité par Mond'Arverne Communauté pour rester cohérent avec les orientations du PCAET ;
- regrette le choix unilatéral de Mond'Arverne de répartir la moitié de la cotisation entre les communes de la communauté ;
- Approuve les termes de partage de cotisation entre Mond'Arverne communauté et la commune d'Authezat, pour la cotisation 2022 à l'ADUHME,
- autorise le maire à la signer.

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 13/04/2022.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 13/04/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.